

Comité Syndical du 18 mai 2021

Compte rendu

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni le 18 mai 2021 à 18h30 à la Salle du conseil de la communauté de Communes des Vals du Dauphiné sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul BONNETAIN**.

Titulaires

NOM PRENOM	PRESENCE	NOM PRENOM	PRESENCE
Mme AOUN Elham	Présente	M. GUICHERD André	Présent
Mme BACCAM Marguerite	Présente	M. LAVILLE Christophe	Présent
M. BACCONNIER Michel	Excusé	M. MARCEL Roger	Présent
M. BADIN Bernard	Présent	M. MARGIER Patrick	Excusé
M. BERGER Alain	Présent	M. MARY Alain	Excusé
M. BERGER Dominique	Excusé	M. PORRETTA René	Excusé
M. BOCHARD Jean-Jacques	—	M. QUEMIN André	Présent
M. BONNETAIN Jean-Paul	Présent	M. REY Christian	Présent
M. BORGHI Roland	Présent	M. REYNAUD Jean-Louis	Présent
M. BOURDIER Gilles	Présent	M. ROSET Patrick	Excusé
M. COCHARD Bernard	Excusé	Mme SADIN Christine	Présente
M. COQUET Raymond	Présent	Mme TISSERAND Thérèse	Présente
M. DI SANTO Laurent	Présent	Mme VERLAQUE Florence	Excusé
M. GAGET Mathieu	Excusé	M. WAJDA Daniel	—

Suppléants

NOM PRENOM	PRESENCE	NOM PRENOM	PRESENCE
M. BLANDIN Patrick	—	M. MARMONNIER Bernard	—
M. CASTAING Patrick	—	M. MARTI Patrick	Présent
M. CHARLOT Sylvain	—	Mme MUSTI Murielle	—
Mme DEBES Céline	—	M. NARDY Cédric	—
M. DURAND Fabien	—	M. ORELLE Pierre-Louis	—
Mme FASSINOT Christine	—	M. PILLAUD-TIRARD Jean-François	Présent
M. FONTBONNE Jean-Luc	—	M. RABATEL Daniel	—
M. GASTALDELLO Benjamin	—	M. RAJON Fabien	—
M. GAUDE Daniel	—	M. REYNAUD Michel	—
M. GIRAUD Denis	Présent	M. RIVAL Michel	Présent
M. HIRTH Ludovic	Excusé	Mme ROULOT Océane	—
M. LEGAY-BELLOD Gaël	—	M. SERRANO Michel	—
M. MAILLET Dorian	—	M. SOLIER Nicolas	—
M. MARION Cyril	Excusé	M. VIAL Guillaume	Excusé

Assistaient également : Equipe technique : Mmes EVRARD Marie-Christine et GINET Frédérique.
 Ms TOURTIER Jérémie et ROLLAND Sébastien coordinateur de l'Interscot et l'Agence d'Urbanisme de Lyon Métropole

En préambule M. Le Président remercie les délégués de leur présence.

Il procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président présente les représentants de l'Agence d'urbanisme de Lyon qui interviendront en début de séance.

Monsieur Christophe LAVILLE est désigné comme secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de la séance du 3 mars 2021 ; le compte rendu est validé.

I - RECTIFICATIF SUR LE COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 2/2/21

M. Le Président informe le comité que M. HIRTH a constaté une erreur à la page 5 du compte rendu du comité syndical du 2 février 2021 ; en effet, dans la section fonctionnement, le total des recettes est différent de celui des dépenses.

M. Le Président indique qu'il s'agit d'une erreur de frappe et qu'il fallait bien lire 570 484.00 € et non 5 780 484.00 €.

Le budget de fonctionnement est donc équilibré en dépenses et en recettes.

II - PRESENTATION DE L'INTERSCOT ET ZOOM SUR LES TRAVAUX SUR LE « Zéro Artificialisation Nette »

Présentation des intervenants : M. Jérémie TOURTIER est chargé de mission Interscot en lien avec les 13 autres chefs de projet de SCoT.

M. Sébastien ROLLAND, urbaniste est arrivé à l'Agence d'urbanisme en 2005.

Le document « PowerPoint » (joint au compte rendu) projeté aux élus s'articule autour de 4 axes :

1/ Démarche Interscot : fonctionnement et objectif.

L'Aire Métropolitaine Lyon Saint-Etienne (AMELYSE) est un vaste territoire dont le découpage administratif, pas forcément évident, se compose de 13 SCoT. Il regroupe 40% de la population totale de la Région, mais seulement 20% du territoire est urbanisé, le reste relevant des terres agricoles.

L'Interscot est une démarche informelle qui rassemble les 13 présidents des SCoT et fonctionne sous forme de réunions politiques et de groupes de projets. Il n'y a pas d'enjeu de pouvoir ni de structure de gouvernance.

Son but est avant tout de créer du partage et des liens autour des 13 SCoT qui le composent. C'est aussi une plateforme d'échanges techniques entre les chefs de projet de SCoT.

Le Président souligne l'intérêt de l'Interscot plus intéressant qu'un grand SCoT où la gouvernance est parfois hors sol.

2/ Les orientations partagées du Chapitre Commun et leur traduction dans le Scot Nord-Isère

Orientation partagée : Il s'agit d'identifier les problématiques communes, croissance démographique en hausse, et ne pas se recentrer sur son territoire mais réfléchir sur une plus grande échelle.

Mobilité durable : la carte du réseau ferroviaire se présente en « étoile » qu'il s'agit de valoriser. 40 gares sur le périmètre de l'interscot et 80% de la population se situe dans un rayon de moins de 5km d'une gare. Référence au projet Urbagare qui s'est décliné dans les documents d'urbanisme pour densifier la proximité des gares sans créer des villes dortoirs. Le bilan de cette démarche pointe l'intérêt d'une plus grande mixité urbaine logements-emploi à proximité des gares.

Développement économique et emploi : Le Président souhaite qu'un vrai débat sur la logistique soit ouvert. M. MARCEL Roger approuve cette position.

Le Président explique qu'en effet les élus sont régulièrement sollicités pour l'implantation d'activités de logistique. Il précise que le territoire du Nord Isère ne peut pas absorber les projets qui n'ont pas pu se concrétiser sur le territoire de Lyon /Métropole.

M. TOURTIER informe qu'il s'agit d'actualiser le schéma logistique qui était porté par la RUL. Le pôle métropolitain a aussi investi ce sujet.

M. QUEMIN précise que la réflexion ne doit pas être portée par les seuls techniciens mais que les élus doivent également réfléchir sur ce sujet.

M. REY précise qu'il s'agit aussi de prévoir le développement des services en lien avec la logistique déjà présente.

Le Président indique qu'il conviendrait de calibrer l'évolution de la logistique et sa localisation en intégrant la diversité. Il en va de même pour la déclinaison des objectifs du ZAN. L'enjeu est aussi d'identifier les espaces de compensation.

M. BORGHI souligne qu'il ne faut pas oublier l'alternative du fret et de la future ligne Fret/Voyageurs dont le projet est en suspens.

Espaces agricoles et naturels :

Concernant la production d'énergie renouvelable le Président explique que les projets d'implantation d'éolienne et de méthaniseur menacent les terrains agricoles.

M. BERGER pense qu'il faudrait faire évoluer la réglementation concernant la logistique pour mobiliser certains terrains à proximité.

M. BADIN précise qu'il en va de même pour les anciennes carrières qui doivent être réaffectées en zones agricoles.

Le Président résume en soulignant qu'il s'agit de trouver comment optimiser le possible pour réaliser les projets.

3/Les derniers travaux de l'Interscot : M. TOURTIER fait un point sur les documents consultables sur le site de l'Interscot : fiches thématiques, présentation de chaque SCoT...

4/Quelques éléments sur le « ZAN » : L'artificialisation est une notion difficile d'autant plus si elle est « nette ». Pour rappel le texte du projet de loi Climat et résilience est en cours d'examen au Sénat.

L'Interscot travaille sur ce sujet depuis 2020, mais les études ne sont pas finalisées

L'objectif est ambitieux car il faut identifier les leviers pour arriver à cet objectif.

Les textes actuels ne précisent pas comment les installations photovoltaïques et les carrières seront considérées au niveau de l'artificialisation.

M. TOURTIER précise par ailleurs qu'il n'y a rien dans cette loi en matière de fiscalité.

Fin de la présentation de l'Interscot par Ms TOURTIER ET ROLLAND.

Le Président les remercie pour leur travail synthétique sur ces sujets complexes.

M. BERGER souligne qu'il était important de présenter les travaux de l'Interscot aux nouveaux élus et qu'effectivement il y a beaucoup de matière.

M. BOURDIER demande si le projet Lyon Turin, projet régional, se classant d'après la loi en « projet national » rentrera dans les projets d'artificialisation ?

M. TOURTIER précise que les textes ne sont pas clairs sur les infrastructures qui seront décomptées des SCoT pour entrer dans le rang « national ».

M. BERGER résume que ce qui ne sera pas pris en compte sera certainement compensé par ailleurs.

M. RIVAL constate que l'on voit déjà les répercussions sur le prix du foncier qui est en augmentation puisque les surfaces constructibles sont réduites, ce qui pose problème pour loger les habitants du territoire.

M. LAVILLE demande si des études ont été menées sur le prix du foncier ? M. TOURTIER répond que sur les 20 dernières années sur Lyon le prix a été multiplié par 3 et précise que la pandémie a également une incidence sur cette augmentation.

II - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE

Mme EVRARD présente le rapport d'activité 2020 et souligne l'investissement de l'équipe sur les différents dossiers.

Elle rappelle qu'un Atlas pratique a été réalisé et a été remis aux délégués en début de mandat. Il est à leur disposition au SCoT si besoin.

Elle passe en revue les divers travaux effectués au cours de l'année et présente l'exemple de l'OAP de St Alban de Roche qui a regroupé 60 logements. M. le Président indique que la commune de PRESSINS est en cours de réflexion sur un projet et pourra servir d'exemple pour le prochain rapport.

Mme EVRARD présente les avis rendus par le SCoT, la CDAC et la CDPENAF.

Le Président la remercie pour sa présentation. Il précise que le rapport d'activité témoigne aussi du travail effectué à la fois par les communes, les Intercommunalité et le syndicat mixte du SCoT.

Il indique que l'évaluation in itinere est un outil de pilotage qui prépare aux évolutions du SCoT à venir.

Il n'y a pas de remarque sur le rapport d'activité qui est acté par le comité syndical.

Le prochain comité aura lieu le 6 juillet 2021.

La séance est levée à 20h50

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line that extends to the right.

M. Christophe LAVILLE

